

Conseil Municipal du 16/11/2021  
CR SUCCINCT

Election secrétaire séance : M. DEVEDEIX Frédéric  
Quorum atteint.  
P.V. du 30 septembre 2021 adopté à l'unanimité.

**Elaboration d'un plan guide dans le cadre du dispositif « petites villes de demain »**

Visite de Mme TROQUEREAU, chef de projet à la CDC pour parler de l'évolution des projets

**Approbation des comptes annuels 2020 de la Semis**

Considérant l'avis du commissaire aux comptes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve les comptes de l'exercice 2020 pour les programmes n° 097 (engagement conventionnel au 31/12/2020 : – 157 451,49 €) et N° 228 (exercice 2020 : résultat 12 492.71 €).

**Autorisation de prolongation du bail de la Semis**

Par convention en date du 20 mai 1992 la commune de Mirambeau a confié à la Semis la réalisation de 12 logements locatifs sociaux situé pièce de bouyers afin d'y assurer la gestion locative. Le bail emphytéotique a été mis en place pour une durée de 32 ans soit jusqu'au 31 août 2024.

Le bail emphytéotique doit être prolongé de 6 ans, sachant que le compte devra être apuré.  
Le Conseil Municipal décide une étude plus approfondie avant de prendre une décision.

**Location chalets**

Les travaux de réfection du 2<sup>ème</sup> chalet installé sur l'aire du camping car sont terminés permettent de procéder à la location des deux chalets.

Ces bâtiments étant destiné à de courts séjours soit :

1. Pour les professionnels de santé remplaçants ou les étudiants en médecine, stagiaires des médecins installés au pôle santé,
2. Pour les locations saisonnières, ou dépannage de logement d'urgence sur des courtes durées

Le prix d'occupation à la journée, à la semaine ou au mois a été fixé comme suite:

1. pour les professionnels de santé le droit d'occupation ayant été délibéré en date du 16/08/2017 les tarifs suivants restent inchangés : 20€/jour, 80€/semaine et 300€/mois.
2. Pour les locations saisonnières, à compter du 01 janvier 2022, le droit d'occupation est fixé à : 30€ par jour, 100€ par semaine, 350€ par mois

**Extension de la Halte Jacquaire**

Les travaux d'extension de la halte jacquaire, sise 4 rue de la Vergne à Mirambeau, ont été adopté à l'unanimité et les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au budget 2022. Le département sera sollicité pour une demande de subventions au titre du fonds d'aide à l'équipement touristique

## **Décisions modificatives budgétaires :**

A la demande de la Trésorerie il est nécessaire de voter les mouvements de crédits et de créer des numéros d'opérations pour la section investissements conformément au tableau suivant :

N° DM	Date	Objet	Montant
3	16/11/2021	MOUVEMENT DE CREDIT	
		6541 - Créances admises en non-valeur	-1 496,00
		6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	1 496,00
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
		2128 - Autres agencements et aménagements de terrains Opération 300	300 000,00
		21568 - Autre mat et outil d'incendie et de défense civile Opération 302	50 000,00
		2188 - Autres immobilisations corporelles	-50 000,00
		2188 - Autres immobilisations corporelles	-300 000,00
		2188 - Autres immobilisations corporelles	-35 000,00
		2313 - Constructions Opération 301	35 000,00
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>0,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a voté les modifications d'imputation comptable

## **Approbation de la délibération du Conseil Syndical du SIEMLF A**

Par délibération du 12 juin 2021 le Président de SIEMLF A expose que les 32 communes de l'AIDELFA des Charentes sont favorable à l'adhésion au sein du SIEMLF A17. Le Conseil Syndical affirme la nécessaire solidarité intercommunale dans le financement de la lutte contre la grêle et demande au Président de délibérer et d'accepter l'adhésion de celles-ci. Et sans réponse favorable dans les 2 mois suivant la délibération de rendre obligatoire l'adhésion au SIEMLF A pour toutes les Communes se trouvant de fait actuellement protégées par le réseau de générateurs implantés à ce jour ou à venir

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion des 32 communes au sein du SIEMLF A

## **Mise à disposition d'un véhicule 9 places**

La mise à disposition d'un véhicule 9 places pour l'utilisation du transport de personnes pour le marché, et pouvant être utilisé par les associations suite à de nombreuses demandes, a été validé et sera mis en place courant 2022

## **Mise en place d'une servitude**

La Commune étant propriétaire de la parcelle cadastrée section AB170 accepte le passage de Mme MARROUCH sur ce terrain afin d'accéder à sa parcelle, non desservie par une voie publique et nécessaire à l'accès de sa future habitation sise impasse des sept fonds, parcelle cadastrée section AB317.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de délivrer à Mme MARROUCH une autorisation de passage à la seule fin d'accéder à sa future habitation

### **Création de poste d'adjoint administratif et modification du tableau des emplois**

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour une durée de 35 heures,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget 2022.

### **Modification du temps de travail d'agents techniques et modification du tableau des emplois**

Considérant que les besoins du service nécessitent une augmentation des temps de travail pour certains agents, comme suit :

1. la modification des emplois de deux adjoints techniques à temps non complet sera modifié comme suit à partir de février 2022:

- 24 heures en remplacement de 21 heures hebdomadaires au service technique ,et
- 24 heures en remplacement de 20 heures hebdomadaires au service technique

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents seront inscrits au budget 2022.

### **Modalités d'exercice à temps partiel (passage temps plein à temps partiel)**

A la demande du centre de gestion il est nécessaire de mettre à jour les modalités d'exercice à temps partiel par une délibération pour les agents de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter les modalités ainsi proposées.

### **Mise en place de paiement en ligne pour la Halte Jacquaire et régularisation paiement par Carte Bancaire pour l'Aire de Camping Car**

Après information prise auprès de la DFGIP, il est obligatoire de procéder à la régularisation de la création d'une régie de recettes pour l'Aire de Camping Car et d'y inclure les recettes de la location de la maison des pèlerins.

A cette effet la régie est obligatoirement mise en place pour la régularisation de l'encaissement par carte bleue de la location des emplacements de l'aire de camping car et par chèque ou carte bleue (via une centrale de réservation) pour la location de la halte jacquaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité à approuver la mise en place du projet